



**HAL**  
open science

## Fidelity. Effects of Swiss migration policy requirements on language tests

Anne-Christel Zeiter-Grau, Bruno Maurer

► **To cite this version:**

Anne-Christel Zeiter-Grau, Bruno Maurer. Fidelity. Effects of Swiss migration policy requirements on language tests. Nicolas Sorba. Transmettre les langues : pourquoi et comment ? Questions politiques, familiales et migratoires., 1, EME Editions Proximités Sociolinguistique et langue française, pp.169-174, 2022, 978-2-8066-3760-4. hal-04476149

**HAL Id: hal-04476149**

**<https://hal.science/hal-04476149>**

Submitted on 12 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre 7

*Fide... lité.* Effets des exigences de la politique migratoire suisse sur les tests de langue

*Fide... lity.* Effects of Swiss migration policy requirements on language tests

*Anne-Christel ZEITER*

Université de Lausanne, École de français langue étrangère

*Bruno MAURER*

Université de Lausanne, École de français langue étrangère

**Résumé :** Dans nombre de pays européens, l'enseignement-apprentissage-évaluation des langues aux personnes migrantes est toujours plus pensé au croisement d'injonctions politiques et économiques et d'idéologies spécifiques à l'égard de l'immigration. Lorsque des niveaux de langue sont légalement déterminés pour l'accès aux statuts de séjour et d'établissement dans le pays, des tests destinés à la certification sont par ailleurs conçus en regard de normes étatiques : c'est le cas en Suisse, où les certifications en langue reconnues par l'administration pour les démarches officielles doivent suivre des conceptions linguistiques et andragogiques déterminées par l'Office fédéral des migrations. À la croisée de la sociolinguistique critique et de la didactique des langues, le présent article investiguera un test de langue numérique pour montrer comment la politique linguistique suisse en matière d'immigration associée aux préconisations aujourd'hui dominantes du Conseil de l'Europe influence la mise en œuvre de l'idéologie déclarée qui sous-tend ce test et les perspectives didactiques novatrices que la technologie et les perspectives andragogiques adoptées permettraient, en dehors d'un tel cadre. Nous concluons sur les effets potentiels de ce type de test sur les formations dispensées par les instituts de langues, lorsque ces

derniers s'avèrent d'abord fidèles aux préconisations d'un label lié à la politique migratoire.

**Abstract :** In many European countries, language teaching and learning for migrants are increasingly thought of according to political and economic injunctions and specific ideologies concerning immigration. Thus, when states legally determine language levels needed to access residence and establishment, they also design certification tests according to political, economic, and ideological means. This is the case in Switzerland, where language certifications recognized by the administration for official procedures must follow linguistic and pedagogical concepts determined by the Federal Office for Migration. At the crossroads of critical sociolinguistics and language didactics, we investigate here a digital language test in perspective with the Swiss language policy on immigration and the now dominant recommendations of the Council of Europe. We underline how these factors influence implementing the declared ideology underlying this test and the innovative didactic perspectives that technology and pedagogical perspectives adopted would allow outside such a framework. We conclude on the potential effects of this type of test on the training provided by language institutes when the latter first prove to be faithful to migration policy.

**Keywords:** migration, language certification, FLE, critical sociolinguistics, didactics

**Mots-clés :** migration, certification en langue, FLE, sociolinguistique critique, didactique

## Introduction

Fin 2018, l'École de français langue étrangère de l'Université de Lausanne, où nous travaillons, est sollicitée par une instance étatique pour expertiser un projet d'uniformisation des certifications de niveaux de langue dans le contexte de l'insertion socio-professionnelle des personnes migrantes dans la région. La préoccupation principale de nos interlocuteur.trice.s vient du constat qu'un même niveau de langue certifié sur le modèle du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) atteste de compétences linguistiques différentes selon l'institution qui le certifie, ce qui semble problématique aux yeux des instances gouvernantes. Nous questionnons alors les modalités de ce projet et, constatant qu'aucune réflexion n'est menée sur les formations conduisant à l'évaluation, nous refusons d'y participer. Dans le même temps, nous sommes également contactés

par un organisme privé pour évaluer un dispositif de certification digital également destiné aux personnes migrantes souhaitant accéder au marché de l'emploi ou de la formation ainsi qu'aux permis de séjour et d'établissement sur le territoire. Nous sommes alors confrontés à un dilemme : en tant que spécialistes de la didactique, il nous semble absurde de réfléchir à l'évaluation indépendamment de la formation, mais la demande du terrain est là et elle semble pressante. Quelques mois après notre premier refus, nous sommes en effet contactés à nouveau et nous identifions rapidement que les demandes émanent des principales instances chargées de l'accompagnement socio-professionnel et langagier de la région. Pour nous, didacticiens, le problème semble pris à l'envers, mais c'est là la réalité du terrain et, soit nous essayons d'y répondre dans la mesure de ce qui est possible, soit nous restons dans notre tour d'ivoire théorique. Conscients de fonctionner à rebours du bon sens, nous acceptons alors de répondre à ces sollicitations dans l'idée d'engager progressivement les différents organismes dans une réflexion globale sur leurs dispositifs de formation et de certification et, d'un point de vue scientifique, de mieux comprendre l'incidence concrète des politiques linguistiques et migratoires sur la formation linguistique des personnes issues de la migration.

La question qui se pose, derrière ces demandes très concrètes, est celle de la cohérence entre, d'une part, l'exigence légale et administrative pour les personnes de certifier un certain degré de maîtrise linguistique pour accéder au marché de l'emploi et de la formation ou à un statut stable sur le territoire et, d'autre part, les ressources effectives mises à leur disposition pour leur permettre d'accéder réellement à ce degré de maîtrise linguistique. Depuis 2016, en effet, la Suisse propose, comme d'autres pays européens, un contrôle qualité des formations de formateurs, des moyens d'enseignement et des certifications destiné à favoriser l'atteinte de ces objectifs légalement définis, nous y reviendrons. Or, si cette situation modifie considérablement le marché de l'enseignement des langues aux personnes migrantes, les conséquences sociales et andragogiques de ces mesures sont peu investiguées. À titre exploratoire, nous proposons donc ici une analyse concrète du test de langue digital évoqué ci-dessus en nous situant au croisement de la sociolinguistique critique, pour ce qui est de l'analyse des enjeux politiques et économiques, et de la didactique, pour ce qui concerne le dispositif certificatif à proprement parler. Nous commencerons par souligner les liens entre la politique linguistique suisse en matière d'intégration des personnes migrantes et sa mise en œuvre par un institut de langue et d'accompagnement socioprofessionnel, *Anonyme*. Nous analyserons ensuite le test digital de langue produit par cette association à but lucratif – un test déjà existant et labellisé *fide* pour l'allemand et en cours d'opération-

nalisation pour le français – en soulignant comment les logiques prévalant à son élaboration se situent au croisement d’une injonction politique et économique, d’une idéologie spécifique à l’égard des personnes migrantes, de conceptions linguistiques, de dispositifs et de structures andragogiques et de considérations matérielles et technologiques. Nous montrerons ainsi comment la politique linguistique suisse en matière d’immigration associée aux préconisations, aujourd’hui dominantes, du Conseil de l’Europe freinent la mise en œuvre non seulement de l’idéologie déclarée qui sous-tend ce test – équitable, économique et accessible à tou.te.s – mais également des perspectives didactiques novatrices que la technologie et les perspectives andragogiques adoptées permettraient, en dehors d’un tel cadre. Nous concluons sur les effets potentiels de ce type de test sur les formations dispensées par les instituts de langues, lorsque ces derniers s’avèrent avant tout fidèles aux préconisations de *fide* plutôt que de s’appuyer sur une ligne pédagogique réfléchie.

## **I. Politique linguistique suisse en matière de tests de certification de langue**

En janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers et l’intégration (LEI) est entrée en vigueur en Suisse, faisant de la langue un critère d’intégration explicite. Comme dans d’autres pays, des niveaux de langue spécifiques sont ainsi désormais exigés pour l’obtention de chaque statut dans le cadre de procédures liées au séjour, à l’établissement ou à la naturalisation des personnes étrangères. La preuve de ces compétences linguistiques, pour autant que la personne ne soit pas native d’une langue nationale, n’ait pas été scolarisée pendant cinq ans ou n’ait pas étudié en formation supérieure dans l’une d’elles, doit être établie par une « attestation des compétences linguistiques qui confirme ses compétences linguistiques aux termes de l’alinéa 1 et repose[r] sur une procédure d’attestation conforme aux normes de qualité généralement reconnues en matière de tests linguistiques » (ordonnance relative à l’admission, au séjour et à l’exercice d’une activité lucrative – OASA – art. 77d et ordonnance sur la nationalité suisse – ONS – art. 6). En réponse à cette exigence, « le Secrétariat d’État aux migrations (SEM) aide les cantons lors de l’examen des attestations des compétences linguistiques visées [...], et lors de l’élaboration de tests linguistiques cantonaux. Il peut également confier ces tâches à des tiers » (*idem*). C’est pour répondre à cet engagement qu’a été mis sur pied l’organisme *fide* (français italiano deutsch en Suisse) dont la mission déclarée est de « favoriser l’intégration linguistique et socioprofessionnelle des personnes étrangères » en validant tant les formations que les certifi-

cations en langues nationales, en prescrivant les modalités de l'enseignement et de la certification aux publics migrants adultes : *fide*, qui s'appuie explicitement sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), est donc désormais incontournable en Suisse comme label qualité tant de l'enseignement et de la certification de niveaux de langue que comme cadre de la formation des formateur.trice.s de langue.

Nombre de recherches récentes (voir par ex. Hambye et Romainville 2014 ; Silhouette-Dercourt 2016 ; Vadot 2016 ; Beacco, Krumm, Little *et al.* 2017 ; Pradeau 2018 ; Walker 2019 ; Zeiter 2019) discutent de la pertinence du lien entre exigences linguistiques et intégration et sou-lignent combien cette exigence linguistique régule l'accès aux marchés de l'emploi et de la formation ainsi qu'à l'immigration. Étudier le problème par le biais des formations linguistiques présentées par le Gouvernement helvétique comme une aide à l'intégration pour les personnes migrantes nous permet d'investiguer la mesure dans laquelle la nécessité de certifier un niveau de langue pour accéder à un statut administratif influe sur un marché de la certification en langue déjà florissant depuis les années 2000 et, surtout, sur les dispositifs de formation qui doivent y mener. Cela nous permet également de nous interroger sur les conséquences de ces dynamiques pour les personnes qui doivent entrer dans la langue dominante du lieu de vie pour y vivre et y travailler. En regard de ces questionnements, nous avons choisi d'explorer ici un test de langue présenté par ses concepteurs à la fois comme novateur de par la mobilisation d'outils informatiques performants et comme fondamentalement humaniste dans sa philosophie : l'argument de vente de l'outil est en effet l'importance de mettre à disposition de chacun.e, et en particulier des populations les plus vulnérables, un outil ouvrant le plus grand accès possible à la certification exigée par le Gouvernement suisse afin de niveler au maximum les inégalités qui pourraient, sinon, en découler. Nous commencerons donc par mettre l'idéologie déclarée de cet institut, *Anonyme*, en regard de discours issus des instances dont il se réclame tout en en rejetant certains principes : la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), d'une part, qui pose les bases légales de l'octroi des autorisations de séjour et d'établissement, et les objectifs de *fide*, l'organe d'accompagnement linguistique prévu par la Confédération helvétique pour faciliter l'intégration des personnes migrantes sur le territoire, d'autre part.

### **1.1. Du discours étatique à la gestion d'entreprise**

Les discours de ces deux instances, la Confédération suisse par le biais de la LEI et *fide*, d'une part, et *Anonyme*, de l'autre, se retrouvent

sur quelques points fondamentaux qui, sans surprise, s'organisent autour du rôle de la langue pour l'intégration. Voici quelques extraits parlants qui, placés côte à côte, mettent en évidence une idéologie commune :

LEI	<i>fide</i>	<i>Anonyme</i>
<p>Art. 4 Intégration</p> <p><sup>1</sup> L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.</p> <p><sup>2</sup> Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.</p> <p><sup>3</sup> L'intégration suppose, d'une part, que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part, que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.</p> <p><sup>4</sup> Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.</p>	<p>La promotion de l'intégration des migrantes et migrants constitue un objectif important de la Confédération tant sur le plan politique que social. Dans ce contexte, la connaissance d'une langue nationale est primordiale. Avec la décision, en 2007, d'élaborer un concept-cadre pour l'intégration linguistique des personnes immigrées, le Conseil fédéral a préparé les bases pour le développement de <i>fide</i>.</p> <p>(page Web <i>fide</i>)</p>	<p>L'intégration professionnelle et sociale des personnes issues de l'immigration est au centre des activités d'<i>Anonyme</i>. Le travail et la langue sont deux composantes essentielles d'une participation réussie et active à la société. Ainsi, les efforts d'<i>Anonyme</i> sont orientés de telle sorte que les personnes issues de l'immigration reçoivent le soutien nécessaire pour pouvoir mieux s'orienter dans le monde du travail et dans la vie sociale en Suisse. L'idée directrice d'<i>Anonyme</i> est qu'une intégration réussie résulte de moments de prise de contact et de maintien mutuel de ces contacts. <i>Anonyme</i> comprend l'intégration comme un processus mutuel auquel chaque membre de la société peut contribuer sur un pied d'égalité. L'apprentissage des langues joue à cet égard un rôle central et actif car il permet d'entrer en contact. Ces expériences (linguistiques) sont à leur tour à l'origine d'interactions avec le système social dans lequel l'individu se trouve et</p>

		auquel il souhaite participer. ( <i>Anonyme</i> , Leitbild) (nous traduisons)
--	--	--

Dans ces textes, quatre idées ressortent clairement et dans des formulations très similaires, en français et en allemand, puisque ces textes existent dans les deux langues. L'intégration des personnes étrangères est déclarée comme une préoccupation primordiale du Gouvernement et de l'institut privé et passe prioritairement par la langue, LA clé d'accès à la participation sociale, politique – et ce plus clairement encore chez *Anonyme* qui s'adresse à une clientèle directement intéressée au marché de l'emploi (organes d'insertion socioprofessionnelle et individus en recherche d'emploi et de statuts administratifs) –, économique. Dans les trois discours, enfin, cette dynamique d'intégration décrite comme participation sociale initiée par la langue doit être facilitée par la société d'accueil, qui montre sa bienveillance : pour en faire la preuve, la Confédération met à disposition *fide*, et dans la même ligne, *fide* et *Anonyme* orientent leurs efforts en direction d'un soutien considéré adéquat et efficace aux personnes qui en ont besoin. L'image sociale d'accueil et d'ouverture aux étrangers construite dans ces discours est frappante, de même que la proximité du propos et de sa formulation. Nous avons montré ailleurs (Maurer 2011 ; Pradeau et Zeiter, à paraître) combien ce type de discours, que nous décrivons ici comme humaniste dans le sens où il est orienté vers l'humain, l'égalité ou encore l'ouverture, masque des enjeux économiques et politiques demeurant implicites.

## I.2. Néolibéralisme dans le travail social

Cette logique, qui semble ruisseler de la Confédération suisse sur les instituts de formation, se matérialise par ailleurs dans les conditions générales (principes directeurs, document interne) et le fonctionnement d'*Anonyme*. L'entreprise s'y définit comme un institut de formation « dans lequel les participants se sentent bien. Les personnes et leurs préoccupations [y] sont au centre et [l']accompagnement est axé et pensé en regard de leurs besoins afin de poser des bases durables de succès (d'apprentissage) » (nous traduisons) (« Principes directeurs », *Anonyme*, p. 1).

Toute l'idéologie de l'entreprise se définit par ailleurs dans un discours de coopération, de bienveillance mutuelle, de respect et surtout de motivation des collaborateurs :

La direction et l'équipe de direction s'engagent en faveur de l'équité et de la transparence et soutiennent également les collaborateurs dans les situations difficiles auxquelles ils peuvent être confrontés par les exigences actuelles et pour promouvoir leurs compétences. Ensemble, ils renforcent leur confiance en eux (santé, bien-être et apparence), dans le travail (conscience aiguë de la qualité) et dans leurs relations avec autrui (empathie, estime, ouverture et flexibilité) (nous traduisons) (*idem*).

Cette posture apparaît comme stéréotypique du discours néolibéral de la construction de l'individu compétitif, mais ici sur un modèle social. Pour correspondre aux besoins et aux critères de l'entreprise, celle-ci le façonne conformément à ses besoins (Clément 2020), en fonction donc de l'image qu'elle veut donner de ses compétences et de son idéologie pour se montrer compétitive sur le marché de l'insertion socioprofessionnelle. Dans ce modèle de marchandisation de la bienveillance, si l'on peut décrire les choses ainsi, l'individu professionnel – l'homo œconomicus de Foucault (2004) – n'est pas constitué comme plus compétitif, plus performant, plus compétent que les autres, mais plutôt comme plus humain, plus bienveillant, plus attentif aux enjeux des personnes dont il s'agit de prendre soin. Pollack et Rossiter (2010 : 259) identifient ce genre de dynamique dans le contexte du travail social comme relevant de formes d'auto-surveillance qui, en encourageant la poursuite d'objectifs personnels, procurent une fiction d'autonomie qui masque les processus de régulation. Ce soutien procuré aux employés d'*Anonyme* relève donc, dans le discours du moins puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'observer les pratiques, d'un modèle de gestion destiné à façonner les travailleurs dans la ligne de l'image de marque vendue par l'entreprise en s'appuyant, pour reprendre encore Pollack et Rossiter (*idem*), sur leur désir de vouer leur vie professionnelle au bien commun :

Forms of self-surveillance that encourage setting one's own objectives provide the fiction of autonomy that disguises regulation. The resulting underlying message of monitoring implies a distrust that alienates workers whose very choice of work is based on their desire to devote their work lives to the public good.

Cette technique de gouvernementalité toute foucauldienne suit, ici encore, le même modèle néolibéral que celui pratiqué par la Confédération suisse et *fi de* : la valeur du « bien commun » qui, à l'ère de la globalisation, remplace celle du « moral », permet une économicisation du pouvoir dont les fondements idéologiques sont des calculs de rendement et de coût/bénéfice pour l'entier de la société plutôt que pour les individus. Un tel fonctionnement est susceptible d'expliquer la prépondérance des valeurs de rapidité et de durabilité dans le contexte

de l'insertion – ou de la réinsertion – socioprofessionnelle : le bien commun implique que les personnes migrantes, comme les sans-emploi et les autres populations considérées vulnérables, (re)trouvent rapidement leur place sur le marché de l'emploi, pour leur bien et celui de la société. Or, comme Fraser (2007) le souligne, il est presque impossible de résister à l'argument du bien commun, et ce d'autant plus lorsque les ressources sont rendues disponibles pour que chacun.e y parvienne. Ainsi les mesures présentées par *Anonyme* comme un soutien spécifiquement pensé pour les employé.e.s résonnent-elles avec la mise à disposition de *fide* par la Confédération. D'un côté, le personnel d'*Anonyme* bénéficie des ressources mises à sa disposition par l'entreprise pour son bien et, par corollaire, pour celui de l'entreprise et de la clientèle : ce système responsabilise doublement les individus, dans leur loyauté envers l'entreprise et dans leur mission envers la clientèle. De l'autre, les instituts de formation et de certification linguistiques bénéficient des ressources mises à disposition par l'intermédiaire de *fide*, dont l'objectif est « de garantir des opportunités de développement et d'évaluation des compétences linguistiques efficaces et de qualité pour les personnes allophones » (<https://www.fide-info.ch/fr/wasistfide>). En contrepartie, ces instituts sont tenus, s'ils souhaitent obtenir le label et donc avoir une clientèle, d'adopter la pédagogie proposée par la Confédération tout en assurant la qualité de leurs formations puisque c'est là la mission qu'ils se donnent. Ce que Fraser (2007) décrit comme un pouvoir diffus des gouvernements affaiblissant le pouvoir démocratique se répercute donc aux niveaux politique et économique, au niveau de l'État comme à celui des organismes privés et des individus, en produisant une image sociale d'ouverture à la migration et de bienveillance envers les personnes les plus vulnérables tout en mettant en œuvre des dispositifs de régulation sociale renforçant sans cesse les inégalités. Ainsi, de même que l'employé qui démérite dans l'entreprise est considéré, dans le modèle néolibéral, comme un perdant, la personne migrante qui ne parvient pas à certifier le niveau de langue requis malgré l'impressionnant dispositif de ressources gracieusement mis à sa disposition est considérée comme inapte à s'intégrer et, donc, comme indigne d'obtenir un statut administratif pérenne dans le pays (séjour, établissement, naturalisation).

### **I.3. Un marketing qui joue sur tous les tableaux**

La proximité entre les discours et les modèles managériaux de *fide* et d'*Anonyme* n'est toutefois pas uniquement liée à leur ancrage dans un même contexte socio-historique, comme pourrait le laisser entendre leur mode de marketing. En effet, *Anonyme* présente son test digital comme une forme de résistance à l'hégémonie de *fide* sur le

marché de la certification linguistique en Suisse (notes de terrain Réunion 1) : ce test se veut davantage ancré dans les besoins immédiats des personnes, moins cher que toutes les autres certifications (CHF150 contre CHF250 ailleurs), plus rapide dans son résultat (2h au lieu de plusieurs jours), ce qui devrait pallier un peu la rudesse des exigences de la LEI. Pourtant, l'historique d'*Anonyme* auquel nous avons eu accès (documents internes confidentiels) montre que, en réalité, l'entreprise-mère en Suisse alémanique a fait partie, dès 2017, de l'établissement du premier test labellisé *fide* pour l'allemand, avant d'être mandatée pour coordonner l'accès au passeport des langues certifié *fide* à l'échelle nationale, donc également pour le français et l'italien. *Anonyme* met ainsi, et à juste titre, en avant « le "savoir-faire" acquis par son expérience, ainsi que les connaissances capitalisées grâce aux recherches menées et le suivi des tendances dans le secteur privé (du marché du travail) » pour justifier de ses compétences à élaborer un nouveau test digital d'évaluation de langue orienté « emploi ».

C'est dans ce cadre qu'*Anonyme* a développé le test digital, sur le modèle de son test d'évaluation de langue, le premier en Suisse à avoir obtenu le label *fide*, une certification qui représentait la « première mesure pour les demandeurs d'emploi en langue étrangère sur le marché du travail » de la région d'origine de l'entreprise. Il s'agissait d'un test papier-crayon permettant la vérification dite « exacte » d'une progression en langue pour les institutions accréditées pour la réinsertion professionnelle : il n'est donc pas complètement étonnant que, comme le souligne *Anonyme* dans ses arguments de vente, le test digital réponde « aux exigences de qualité de "*fide* Suisse" (le standard établi par le secrétariat d'État aux migrations, SEM) [et soit] officiellement reconnu par le bureau de *fide* à Berne ». Tout en se positionnant comme résistant aux nouvelles exigences de la Confédération en matière d'intégration des étrangers et à l'hégémonie de *fide* sur le marché des langues en Suisse, *Anonyme* joue donc sur tous les tableaux en vendant un test qui peut « être utilisé par toute structure officielle, régissant l'intégration des locuteurs de langues étrangères en Suisse allemande et francophone » (documents d'accompagnement du test digital, *Anonyme*), sans préciser qu'elle a activement participé à l'élaboration de ce label imposé.

## II. Analyse d'un test digital de langue

Depuis 2019, le test numérique pour l'allemand est en phase d'adaptation pour le français au sein d'un institut de langue et d'accompagnement socioprofessionnel de la région lausannoise.

L'analyse didactique de ce test portera sur trois aspects principaux : la conception informatique du test, les arrière-plans didactiques, qui se calquent sur les principes *fide* et sur le CECR, et les arrière-plans théoriques présidant à l'évaluation. Nous analyserons alors la mesure dans laquelle ceux-ci sont effectivement mis en pratique dans le test.

Présenté comme « évolutif à correction automatisée », le test numérique est décrit comme « un élément important pour une meilleure intégration (durable) de nos concitoyens ». La centration sur la personne, comme mentionné précédemment au sujet de l'idéologie de l'entreprise, est avancée comme primordiale. Le document de présentation s'adresse toutefois d'abord aux « administrations en lien avec les services de la population, les ORP, les écoles professionnelles, les entreprises fournissant des cours de langues, ainsi que toute institution d'État proposant des mesures d'intégration sur le marché du travail » : ces organismes sont la clientèle effective d'*Anonyme*, dans la mesure où ils dirigent les personnes vers cette certification et la financent généralement, dans le cadre de mesures de réinsertion socioprofessionnelle. C'est en ce sens qu'il importe pour *Anonyme* de souligner son adéquation par rapport aux exigences *fide*, qui permet au test numérique d'être utilisé « par toute structure officielle, régissant l'intégration des locuteurs de langue étrangère en Suisse allemande et francophone ». Jusqu'ici, ce test n'a rien d'original et sa présentation fonctionne sur le même modèle que tous les instituts de formation et de certification rattachés à *fide*. Sa spécificité réside donc dans sa qualité de test numérique, dont les avantages sont listés en regard de difficultés habituellement rencontrées dans l'évaluation (documents d'accompagnement du test numérique, p. 6) :

Difficultés	Solution du TD
<p>✓ Les modifications des tests au format papier (tests PP) sont compliquées et complexes alors que la langue évolue constamment ;</p>	<p>✓ Notre test numérique est basé sur une utilisation authentique de la langue, à savoir qu'il s'adapte aux domaines d'activité sélectionnés par <i>fide</i> (santé, éducation, administration, etc.).</p> <p>✓ Le format choisi est évolutif, c'est-à-dire qu'il s'adapte autant que possible aux compétences linguistiques individuelles des utilisateurs du test.</p>

<p>✓ Le facteur humain dans l'objectivité d'une correction de test reste un élément critique pour des résultats équitables et justes ;</p> <p>✓ Le facteur humain dans son rôle de relecteur et de responsable d'un test demeure une grande source d'erreur et reste un élément à risque pour garantir des résultats justes et équitables ;</p> <p>✓ Les aménagements sur les tests papier représentent un coût de maintenance élevé ;</p> <p>✓ Des résultats disponibles sans délai d'attente.</p>	<p>✓ Le format numérique réduit les sources d'erreur et les facteurs perturbateurs, ce qui augmente sa validité, fiabilité et objectivité.</p> <p>✓ Le format est modifiable et très flexible. Par exemple, il peut intégrer à tout moment de nouvelles questions, les domaines d'évaluation peuvent être étendus à d'autres champs d'action pour atteindre le niveau CECR élevé du C1/C2 et il peut s'adapter aux nouveaux besoins des prestataires.</p> <p>✓ Le format numérique simplifie les processus administratifs et toute la coordination de la mise en œuvre s'en trouve facilitée.</p> <p>✓ Par son efficacité de réalisation, le test numérique permet de réduire les dépenses.</p> <p>✓ Le test couvre le large éventail de niveaux de CECRA1 - 82, avec des sous-niveaux pour les niveaux A1, A2 et 81.</p> <p>✓ Le participant obtient le résultat de son test immédiatement.</p>
---	--

Nous aborderons notre analyse du test par le biais des solutions proposées par *Anonyme* en réponse aux inconvénients de tests plus classiques.

## **II.1. Avantages du test numérique : conceptions de l'évaluation**

Le test est présenté, et c'est là l'un de ses premiers arguments de vente, comme un «test progressif» basé sur les technologies

d'intelligence artificielle. N'étant pas spécialistes de cette technologie, nous nous bornons ici à une brève remarque.

Le document de cadrage (p.14), indique que, « grâce à un algorithme défini, les tâches d'écoute et de lecture sont adaptées selon les performances du candidat, et [que] le test est interrompu lorsque le potentiel individuel du participant est épuisé ». Suite à notre première rencontre avec les concepteurs du test, nous attendions donc, au moment de recevoir le matériel destiné à être évalué, un nombre important de données destinées, sur le modèle du *machine learning*, à générer toutes sortes de situations communicatives les plus authentiques possibles et adaptées au profil individuel de chaque candidat.e, conformément aux deux premiers objectifs avancés ci-dessus. Nous avons compris que ces situations seraient de niveaux variables quoique proposés de manière graduelle, du plus simple au plus complexe, pour s'adapter toujours plus finement aux réponses données. Or, comme on le verra plus loin, il n'en est rien. L'algorithme est relativement simple, puisqu'il consiste à proposer à chaque niveau d'abord deux exercices à cinq items puis, si le résultat est insuffisant, de nouveaux exercices similaires. Si la personne les réussit, elle peut alors obtenir le niveau suivant. Sinon, l'outil s'arrête et fixe le niveau atteint. En termes de données, chaque niveau comporte donc deux séries de cinq items, ce qui est largement insuffisant pour la technologie à laquelle nous nous attendions, d'autant que cette base de données ne peut être enrichie, comme on le verra plus loin.

Le même document souligne par ailleurs l'avantage du numérique comme permettant de réduire les coûts et les temps de traitement des résultats et de procéder aisément à des modifications des items (p. 6). L'analyse de sections de compréhension, orales et écrites, met toutefois en évidence le fait que le caractère numérique ne suffit pas à garantir ce qui est présenté, à la page 13, comme des avantages spécifiquement procurés par ce format, à savoir une « grande objectivité et fiabilité » et une « haute validité » :

En raison de la normalisation liée au format numérique (assistance digitalisée intégrée au test, correction entièrement automatisée des tâches de « compréhension » (de la lecture) et de « l'écoute », ainsi que détermination du niveau atteint), les sources d'erreur induites par les responsables de tests sont réduites. Cela conduit à une augmentation des critères de qualité du test comme l'objectivité et la fiabilité (fiabilité intra-évaluateur).

La procédure numérique permet de stocker en permanence de nouvelles tâches et de remplacer rapidement celles qui se révèlent

inexactes, dues aux évaluations statistiques. Cela augmente la validité de la méthode comparativement à tout format papier-crayon.

En effet, si une fois le traitement informatique lancé les procédures sont simplifiées et accélérées et les critères de réussite appliqués objectivement quand les réponses sont de type QCM, c'est en amont, dans le choix des items et dans la détermination des seuils de réussite que se situe la subjectivité, qui n'est pas évacuée mais renvoyée à l'amont du test. C'est de cela qu'il s'agit de traiter à présent en analysant une partie du test.

## **II.2. Arrière-plans didactiques du test numérique**

Sans surprise, le test est aligné sur les niveaux du CECR : on peut considérer qu'il s'agit d'une quasi-obligation institutionnelle attendu que les divers organismes politiques européens en charge de l'enseignement des langues ou des politiques migratoires dans leurs aspects linguistiques ont adopté ce cadre de référence sans recul critique sur les conceptions didactiques dont il est pourtant porteur (sur ce point, voir Maurer et Puren 2019). Cette parenté est affirmée, à la page 7, comme une caution de qualité.

À ces limites intrinsèques au CECR, le test ajoute un morcellement en sept sous-niveaux entre A1 et B1, soit A1.1, A1.2, A1.3 et A1.4 ; puis A.2.1 et A2.2. Cette subdivision s'explique par le fait que le test est prévu pour une certification mais également pour un classement en niveaux avant un cours de langue. Cette idée repose toutefois sur une illusion de scientificité supposant que l'on peut créer autant de discontinuité sur le continuum des compétences langagières et linguistiques et évaluer séparément compréhension et production alors que ces deux domaines sont en interaction.

La Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe rapporte des cas de subdivision en sous-niveaux en en justifiant la pertinence par l'intérêt de faciliter la planification et de définir des objectifs adéquats pour la fin de chaque cycle. De fait, un tel découpage est utilisé, dans le contexte régional que nous avons investigué, pour témoigner d'une évolution d'un cours de langue à l'autre, en particulier pour les demandeur.e.s d'asile ne bénéficiant que de quelques modules de langue bien trop courts pour permettre une progression visible. La subdivision proposée par le test numérique semble donc répondre davantage à ce besoin de planification et de maintien de la motivation des apprenant.e.s dans un contexte de formation insuffisant, pour toutes sortes de raisons sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici, que sur une réelle réflexion scientifique sur les niveaux de langue.

Si l'on voit donc bien l'intérêt pour un pilotage institutionnel et, dans le cas qui nous occupe, pour des préoccupations de certification et d'enclassement, rien n'est toutefois dit de leur pertinence réelle ou de la manière dont s'opèrent ces découpages. Le texte mentionné ci-dessus plaide d'ailleurs plutôt contre le fractionnement des six niveaux de référence : toutes les institutions ne fractionnant pas de même manière, une confusion importante émerge qui obscurcit la relation avec le CECR et rend les grilles d'évaluation trop complexes et peu efficaces. Par ailleurs, et plus important à nos yeux, il devient nécessaire d'élaborer un grand nombre de descripteurs pertinents supplémentaires et il risque d'en manquer dans certaines catégories et certains niveaux. De fait, selon nos observations, le test ne propose pas une telle finesse de descripteurs, ce qui rend difficile l'évaluation des items.

Enfin, en tant que test pour l'emploi, le test numérique s'appuie sur les scénarii proposés par *fide* dans le domaine « travail », à savoir sur des branches professionnelles subalternes typiques proposées aux personnes migrantes : logistique et bâtiment, ménage, service et soins aux personnes âgées. La trajectoire professionnelle antérieure et les compétences effectives de la personne ne sont jamais prises en considération, comme si un faible degré de maîtrise linguistique les effaçait définitivement. On peut pourtant légitimement s'interroger sur la capacité et l'intérêt d'une personne hautement qualifiée ou d'un jeune en début de formation à s'exprimer sur ce genre de métiers. L'idéologie déclarée dans les textes et présentée en première partie de cet article s'avère donc en décalage avec la réalité : de fait, il s'agit moins de permettre à la personne de maximiser son potentiel que de l'assigner à certains rôles sociaux prédéfinis. En termes de situation communicative, on est également loin d'une variation suffisante pour s'adapter à la réalité individuelle, ce qui n'est pas sans poser problème en termes de répertoire lexical, notamment, qui doit être préformaté pour s'adapter au test : la personne n'est pas amenée à s'exprimer sur son vécu ou sur ses projections professionnelles, mais sur des domaines d'emploi auxquels la société l'habitue déjà dans les cours de langue obligatoires (Zeiter 2019).

### **II.2.1. Analyse des épreuves : une évaluation objective ?**

Nous analyserons seulement la partie de compréhension écrite (CE), plus simple à présenter car réunissant sur le même document l'ensemble des données (pas d'élément à écouter) et a priori la plus adaptée au format numérique, les productions écrites (PE) et orale (PO) nécessitant des évaluations manuelles : en effet, seule la passation et

non la correction est automatisée pour la PE, et la PO n'est pas numérique (entretien entre le/la candidat.e et l'évaluateur.trice).

Pour permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble des tests des A1.1 à A1.3, nous présentons l'intégralité des épreuves, assorties au fur et à mesure de quelques commentaires de détail non exhaustifs puis suivies d'analyses synthétiques.

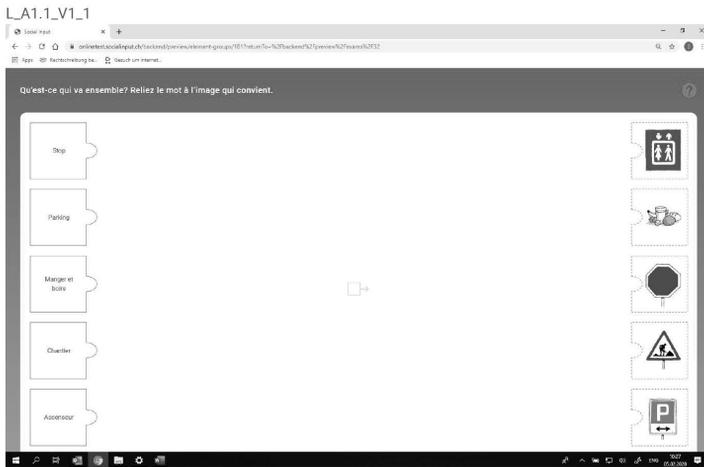
Voici donc les six écrans présentés pour la CE, deux par niveau.

### L\_A1.1\_V1\_1

Critères d'évaluation :

*Capable de comprendre des instructions très brèves et simples dans des contextes familiers de tous les jours, par ex. « Stationnement interdit », « Interdiction de manger et de boire », etc., en particulier associées à des illustrations.*

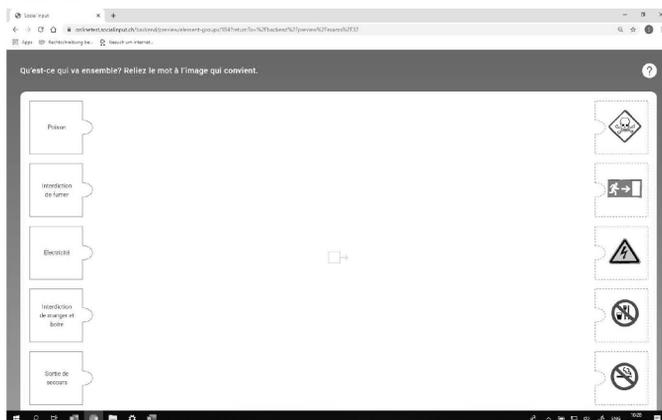
*Capable de comprendre les panneaux dans les lieux publics, par ex. « Interdiction de fumer ».*



Le test d'appariement évalue en fait des compétences lexicales mais pas réellement des compétences de compréhension. Considérons par exemple dans cette page L\_A1.1\_V1\_1 l'énoncé « Chantier » : il ne correspond pas à la signalisation liée qui, en français, correspond à « Attention travaux ». Cette erreur textuelle des concepteurs (traduction de l'allemand ?) entraîne qu'il faille connaître le mot chantier, qui n'est pas du niveau A1 ou pas forcément dans le lexique

des personnes (nettoyage ou autre), pour réaliser la tâche correctement.

L\_A1.1\_V1\_2



La même remarque, faite pour « Chantier » au sujet de l'écran précédent, vaut pour l'item « Poison », qui n'est pas de niveau A1 et ne correspond pas non plus au signifié conventionnel : « Danger de mort ». En cas de poison, le mot est parfois écrit sous la tête de mort.

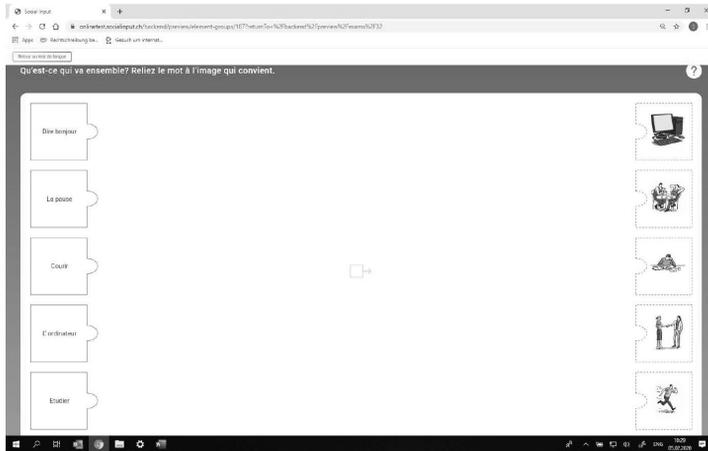
Le même système d'appariement testant plus des connaissances lexicales discutables vu les niveaux que des compétences de compréhension écrite est utilisé pour les deux diapositives de A1.2.

### L\_A1.2\_V1\_1

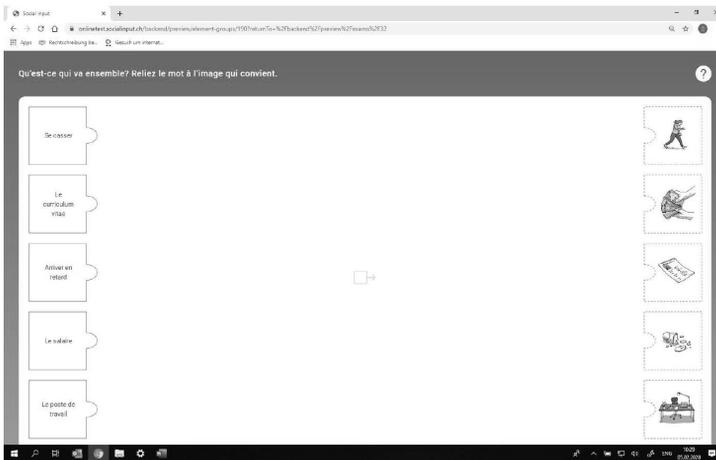
Critères d'évaluation :

*Être capable de comprendre les panneaux de sécurité et indicateurs illustrés, couramment/habituellement présents sur les lieux/postes de travail.*

### L\_A1.2\_V1\_1



### L\_A1.2\_V1\_2



On remarque au passage que l'illustration 2 est curieuse: il n'est pas courant de payer le salaire en liquide en Suisse, et on pense de prime abord plutôt à un jeu de cartes.

### L\_A1.3\_V1\_1

Critères d'évaluation :

*Capable de comprendre des noms, des chiffres, des mots et des structures très simples dans des textes courts et faciles concernant les situations quotidiennes les plus courantes.*

## L\_A1.3\_V1\_1

Vous recherchez pour entreprise immédiate ou selon accord  
**UNE aide-cuisinière**  
60 %-80 % salaire horaire

Profil

- Femme
- 25-50 ans
- Vous souhaitez acquérir une première expérience en cuisine?
- Vous êtes prête à travailler le soir et le week-end?

Contactez Monsieur Moser par téléphone pour postuler  
Auberge de l'ouest (Rue Raï Michel 16 1020 Vevey)  
Tél. 021 227 89 73 | info@aubergekleinostoff.ch

1. L'entreprise recherche une employée pour le service. Oui  Non

2. L'interlocuteur s'appelle Monsieur Giroau. Oui  Non

3. Vous devez postuler par téléphone. Oui  Non

4. Le poste est pour une femme. Oui  Non

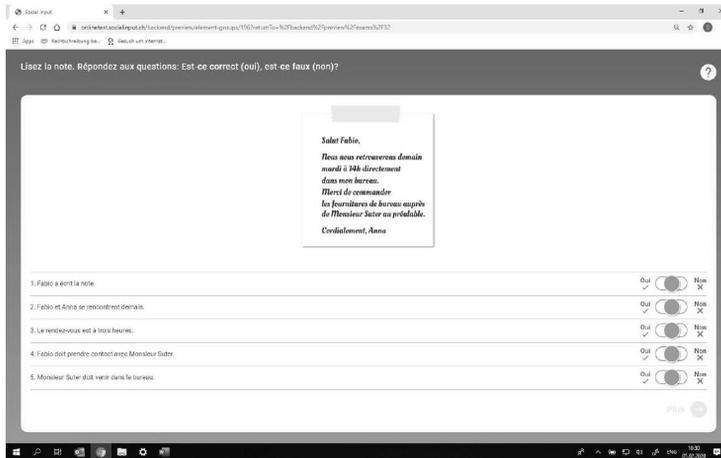
5. Il s'agit d'un travail à plein temps. Oui  Non

Plus

Pour L\_A1.3\_V1\_1, la question 5 implique à la fois une connaissance culturelle sur la manière de décrire en Suisse le temps de travail (en %) et le mode de rémunération. Par ailleurs, les tâches de compréhension écrite proposées sont complètement décontextualisées.

Enfin, les descripteurs distinguant en compréhension écrite les A1.1 de A1.2 et A1.3 ne sont pas explicités et pas visibles à travers ces épreuves. Cela entraîne des sauts qualitatifs importants : ainsi, cet exercice consiste à répondre à des questions sur une petite annonce d'offre d'emploi et nécessite de réaliser des inférences de divers types. Le saut qualitatif est énorme par rapport aux sous-niveaux précédents, en termes de contexte, de lexique et de tâche.

## L\_A1.3\_V1\_2



Nous pouvons à présent faire quelques analyses synthétiques sur l'évaluation de la compréhension écrite des niveaux A1 à A1.3 et voir certains aspects problématique :

- le faible nombre d'items pour évaluer une compétence à un sous-niveau : deux fois cinq items ; et il suffit de « réussir » la première série de cinq pour passer au sous-niveau suivant ; ce qui est vraiment très peu compte tenu, en outre, du biais que nous présentons ci-dessous ;
- les procédures d'appariement présentent un biais statistique : on peut avoir 5 sur 5, ou 1 sur 5, 2 sur 5, 3 sur 5 mais pas 4 sur 5 (si un choix est faux, alors un autre est faux également) ;
- l'importance des implicites culturels dans les réponses et les images proposées ;
- le côté totalement décontextualisé des tâches de compréhension écrite proposées ;
- le caractère pas forcément pertinent de ces tâches par rapport au vécu des personnes qui passent les tests ;
- quels descripteurs distinguent en compréhension écrite les A1.1 de A1.2 et A1.3 ? Ces critères ne sont pas explicités et pas visibles à travers ces épreuves. Cela entraîne parfois des sauts qualitatifs importants ;
- enfin, les « Critères d'évaluation » eux-mêmes posent problème. Ainsi, pour celui de L\_A1.3\_V1\_1 « Capable de comprendre des

noms, des chiffres, des mots et des structures très simples dans des textes courts et faciles concernant les situations quotidiennes les plus courantes », la manière dont le critère est formulé est discutable : littéralement, on ne comprend pas des noms ou des chiffres ou des structures simples. On comprend des textes qui les utilisent, mais ce n'est pas du tout la même chose. Et dans le texte proposé ce ne sont pas des « chiffres » qu'il faudrait interpréter mais des pourcentages, des heures (en système 24, ce qui suppose une compétence culturelle), des numéros de téléphone...

On voit à travers le caractère problématique des items testés les limites de la prétendue objectivité technologique d'un test, fût-il numérique, dès lors qu'ils ne reposent pas sur des bases didactiques suffisamment affirmées.

Ce caractère problématique est, en fait, encore accru par la manière dont sont déterminés les seuils de réussite. C'est en étudiant le rôle de l'expertise externe que nous allons aborder ce dernier point.

### **III. Rôle de l'expertise externe au cours du processus d'adaptation : analyses sociolinguistiques critiques d'un vécu d'expertise**

Les experts réunis dans les locaux d'*Anonyme* pour l'évaluation du test numérique dans sa version française occupaient des fonctions différentes dans le monde associatif de la formation en langues et de l'accompagnement socio-professionnel de la région : nous étions les seuls spécialistes universitaires de la didactique du FLE. Il reste à analyser ce qui nous a été demandé et comment nous y avons répondu.

En théorie, des experts peuvent être interrogés sur :

- le niveau de difficulté des items (qui peut impliquer un jugement subjectif ou, lorsque l'on suit une approche de mise en banque d'items, qui peut être décrit par la difficulté moyenne des items du test et la gamme de difficultés couvertes) ;
- le contenu (thèmes ou sujets abordés) ;
- la couverture (représentativité des tâches par rapport aux compétences à tester) ;
- la gradation (le test devient-il progressivement plus difficile ?).

Pour cette expertise, nous n'avons toutefois été amenés à traiter d'aucun de ces points, la demande étant la suivante :

« Pour chaque niveau ou sous-niveau, le participant est évalué par une activité comportant cinq réponses. Quel est le seuil minimal (converti en pourcentage) pour chaque activité qui valide le niveau et qui permet de poursuivre à un niveau plus élevé le test ?

En cas de non atteinte du seuil minimal avec le premier exercice, le test va proposer un second exercice du même niveau de langue, composé de cinq questions également. Dans cette situation, quel est le taux minimal de réussite sur les dix réponses au total pour permettre au participant de poursuivre le test à un niveau plus élevé ? »

Pour se déterminer, les référents consultés étaient appelés à croiser leurs avis – subjectifs – sur les seuils permettant de passer au niveau supérieur. Cette démarche s’est déroulée, pour la CE, à l’aveugle, intuitivement, sans connaissance de potentiels résultats de pré-tests passés par des populations similaires à celles à qui le test est destiné. Les référents ne savaient ainsi pas exactement ce qui était attendu :

- devaient-ils fixer un seuil de réussite facilement atteignable et permettre ainsi à un maximum de personnes d’accéder au sous-niveau suivant ? Mais, dans ce cas, le test perdrait son caractère discriminant, indépendamment de tout ce qui a pu être dit précédemment des contenus des items et de leur possible difficulté.
- devaient-ils être « sélectifs » et poser une barre plus haut, ce qui arrêterait le test pour un plus grand nombre de personnes, l’algorithme ne permettant pas le passage à la batterie suivante ?
- devaient-ils se prononcer sans a priori sur les pourcentages de réussite mais seulement en fonction de représentations, qui resteraient à expliciter et qui, alors, devraient faire l’objet d’un consensus de ce qu’est un niveau A1, et même A1.2, etc. réalités qui existeraient quelque part dans un univers idéal CECR des niveaux de langue ?

De fait, au cours de la journée de travail en commun, les référents ont peu à peu, par la force du travail de mise ensemble, forgé sur le tas une doctrine commune et essayé – mais sans aucune garantie – de naviguer entre les pôles 1 et 3. Selon nos observations in situ, cette ligne de travail s’est orientée principalement autour d’une conviction citoyenne selon laquelle ces tests ne devraient pas être des obstacles pour des personnes dont les trajectoires sociales et migratoires leur offrent des possibilités de développer dans un agir social des compétences langagières et linguistiques variables, parfois bien supérieures et complexes à celles que propose le test. Celui-ci ne devrait donc pas être trop fortement sélectif. Cette prise de position

relevait donc davantage d'un parti pris politique, idéologique, social, que de l'objectivité attendue d'un test numérique.

Par ailleurs, nous avons été extrêmement surpris de la réponse qui nous a été donnée quant à la possibilité, affirmée par l'argumentaire du test numérique, de modifier les items problématiques – presque tous, pour être honnêtes – : il est en effet impossible, pour l'heure, de modifier des items ou d'en ajouter, dans la mesure où il s'agit d'un calque du test numérique pour l'allemand, déjà validé par *fide*. Le risque serait trop grand de perdre un label chèrement acquis et valable en un seul bloc pour les deux versions.

Le test numérique serait ainsi le plus efficace tant pour les individus que pour les organismes de réinsertion professionnelle : rapide, à faible coût, objectif, fiable. L'analyse didactique montre toutefois ses limites : si les deux premières qualités semblent réunies, nos analyses montrent que l'objectivité et la fiabilité, loin d'être garanties, sont problématiques.

#### **IV. Remarques conclusives**

Le site internet de *fide* propose un « Glossaire » qui définit les grandes lignes didactiques prônées par le curriculum-cadre. Des termes comme « Acquisition d'une L2 », « Apprentissage », « Approche actionnelle », « Co-construction » insistent en particulier sur l'importance d'orienter les formations autour de la vie quotidienne des personnes migrantes, c'est-à-dire de ce qu'elles sont effectivement amenées à faire dans la langue, dans une perspective située de la langue comme agir social. Pourtant, d'autres termes comme « Communication orale et écrite » tendent à figer la « vie courante » dans des scénarii que l'on retrouve ensuite dans le test numérique – nous en avons brièvement évoqué quelques occurrences ci-dessus au sujet de la vie professionnelle. Le contenu des cours, par exemple, mentionne les « situations communicatives décrites dans la banque de données de scénarii *fide* » couvrant « un large spectre de situations de la vie quotidienne en Suisse », ce qui revient à orienter les apprentissages non en direction de la vie quotidienne qui pourraient amener les apprenant.e.s en classe de langue, mais vers des situations construites a priori sur la base de leurs besoins perçus. S'il n'est pas à douter que le travail mené lors de la conception du curriculum-cadre *fide* quant à la définition de ces besoins communicatifs ait été soigneusement réalisé, il n'en demeure pas moins que ce « Glossaire » comporte des contradictions que la situation même de l'enseignement, lorsqu'elle doit déboucher sur une évaluation certificative, peine à

résoudre, voire génère : on assiste ici, très concrètement, à la reproduction du manque d'étayage scientifique dont souffre le CECR, une reproduction qui découle de son statut même d'outil de référence indiscuté. Lorsque la loi ajoute à l'injonction économique une injonction administrative renforçant le marché de la certification linguistique ouvert par le CECR, les instituts de formation et de certification sont alors d'autant plus poussés à être encore plus compétitifs et novateurs – d'où la proposition d'un test numérique, moderne et moins cher – au risque d'effets plutôt néfastes sur les formations, malgré les arguments « humanistes » avancés. Nous observons ainsi une dynamique dont les fonctionnements idéologique, économique, politique et légal sont parfaitement huilés mais qui, en termes de formation linguistique, poussent à l'exercitation systématique : ainsi *Anonyme* propose-t-il d'ailleurs un module de préparation aux tests de langue reconnus. Cette dynamique nous semble fonctionner, contrairement à ce que prônent tous les discours qui l'encadrent, au détriment des personnes qui ont besoin de s'approprier la langue du lieu pour vivre et se sentir légitimes, par une automatisation quasi behavioriste de situations communicatives plutôt qu'une réelle construction de compétences communicatives. Il nous semble toutefois difficile de lancer la pierre aux instituts de formation qui mettent leurs compétences au service de la demande sociale et individuelle, tant il s'agit là de ce que Foucault décrit comme la reproduction quasi autonome du pouvoir néolibéral dans lequel évolue la société actuelle. Il faudrait donc réfléchir à l'idée de durabilité, si chère au monde de la (ré)insertion socio-professionnelle, et investiguer plus avant la manière dont la personne, lorsqu'elle a réussi à trouver un emploi avec un niveau très débutant de langue, accède à des pratiques professionnelles dans la langue susceptibles de réellement favoriser le développement de son répertoire et, en retour, une insertion socio-professionnelle adéquate en regard de ses aspirations et de ses compétences effectives hors langue (Castellotti, Huver et Leconte, in Beacco, Krumm *et al.* 2017).

## Bibliographie

- Adami H., 2017, « Politiques linguistiques et politiques d'intégration en Europe : analyse des fondements idéologiques », *TDFLE*, disponible sur [http://revue-tdfle.fr/revue\\_publi.id\\_publi-44.html](http://revue-tdfle.fr/revue_publi.id_publi-44.html).
- Beacco J.-C. et Krumm H.-J. *et al.* (dir.), 2017, *L'intégration linguistique des migrants adultes. Les enseignements de la recherche*, Berlin : De Gruyter Mouton.

- Clément J., 2020, « La fabrique des subjectivités en contexte néolibéral : la fiction de l'individu entrepreneur de lui-même face au sujet de la psychanalyse », *Cahiers de psychologie clinique*, vol. 55, n° 2, p. 143-163.
- Foucault M., 2004, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris : Seuil.
- Fraser N., 2007, « Reframing Justice in a Globalizing World », dans Held D. et Kaya A. (ed.), *Global Inequality: Patterns and Explanations*, Cambridge: Polity Press, p. 252-269.
- Hambye P. et Romainville A.-S., 2014, *Apprentissage du français et intégration. Des évidences à interroger*, Bruxelles : EME.
- McNamara T., 2005, « 21st Century Shibboleth: Language tests, identity and intergroup conflict », *Language Policy*, 4, p. 351-370.
- Pochon-Berger E. et Lenz P., 2014, *Les prérequis linguistiques et l'usage de tests de langue à des fins d'immigration et d'intégration*, Fribourg : Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme (Université de Fribourg).
- Pollack S. et Rossiter A., 2010, « Neoliberalism and the entrepreneurial subject: Implications for Feminism and Social Work », *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, vol. 27, n° 2, p. 155-169.
- Pradeau C., 2018, « L'enseignement du français pour les migrants : un champ didactique spécifique ? Analyse croisée de cadres de référence institutionnels et enjeux épistémologiques. Le Français dans le monde », *Recherches et applications*, n° 63, p. 156-163.
- Shohamy E., 2009, « Language tests for immigrants: Why language? Why tests? Why citizenship? », dans Hogan-Brun G., Mar-Molinero C. et Stevenson P. (eds.), *Discourses on Language and Integration: Critical perspectives on language testing regimes in Europe*, Amsterdam-Philadelphia: John Benjamins.
- Silhouette-Dercourt V., 2016, « Les cours d'intégration pour étrangers en Allemagne : entre apprentissage de la langue et éducation à la consommation », *Migrations Société*, n° 166, p. 53-66.
- Vadot M., 2016, « De quoi "Intégration" est-il le nom ? L'importation d'une querelle de mots dans le champ de la formation linguistique des migrants », *Argumentation et analyse du discours*, 17, disponible sur <http://journals.openedition.org/aad/2228>.

Walker J., 2019, « Régimes de citoyenneté, actions linguistiques et migrations en Europe », *Langage & société*, n° 168, p. 139-158.

Zeiter A.-C., 2019, « Language for Integration, Language as Discipline: A Foucaultian Perspective on L2 Learning in the Context of Asylum », *Diacritica*, vol. 31, n° 3, p. 185-209.